

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 414-2020

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement n° 414-2020 modifiant le règlement 75-97 sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière, a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 novembre 2020
Dépôt du règlement:	25 novembre 2020
Adoption :	8 décembre 2020
Entrée en vigueur :	9 décembre 2020

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/>

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Sainte-Adèle, le 9 décembre 2020.



Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la
Municipalité de certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
....., entre h et h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce
.....